

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 12 décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 05/12/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guillaume MATHELIER, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdelkrim MIHOUBI, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, Mme Marie-Elisabeth BAILLY, M. Jacques VILLETTE, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Yasin SEN, Mme Stefania CASTO, M. Hervé FEARN, Mme Elisabeth CHAMBAT, Mme Christiane GROS, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Apdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, Mme Nathalie BAUER.

Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Marie-Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 09/12/2024

Mme Radia HADDADI représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 02/12/2024

M. Noël PAPEGUAY représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 03/12/2024

Mme Maria TOURAINÉ représentée par M. Yann LE GOC par pouvoir en date du 04/12/2024

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par Mme Bertilla LE GOC par pouvoir en date du 01/12/2024

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 10/12/2024

M. François LIERMIER représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 12/12/2024

M. Julien FERAUD représenté par M. Cristian GUERET par pouvoir en date du 12/12/2024

- **Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance**

M. le Maire.- Nous allons pouvoir ouvrir cette séance du Conseil municipal. Je vous remercie à toutes et à tous. Je vais faire l'appel.

(Monsieur le Maire procède à l'appel.)

(Arrivée à 19 heures 03 de Mme Elisabeth CASTO.)

M. le Maire.- Nous saluons Mme Gaëlle LEGAI-PERRET si elle nous écoute, puisqu'elle est hospitalisée pour un accident assez grave. Ça va un peu mieux, elle embrasse tout le monde. On lui souhaite un prompt rétablissement de la part de l'ensemble du Conseil.

Madame GROS, vous m'avez donné le pouvoir de M. Roland MARTIN que vous connaissez bien, il ne peut pas être accepté car il est absent depuis quatre Conseils municipaux. Selon la règle il ne peut pas être accepté. J'aurai l'occasion de revoir cela avec lui. Mais son pouvoir ne peut pas être accepté, comme cela avait été le cas pour M. SEN par ailleurs.

Ouverture de la séance, désignation d'un secrétaire de séance.
Est-ce que M. MIHOUBI accepte ?

M. MIHOUBI.- Même si je ne suis pas le plus jeune, je le fais.

M. Abdelkrim MIHOUBI est désigné secrétaire de séance.

- **Point d'actualités**

M. le Maire.- Nous n'avons pas spécialement de point d'actualités, si ce n'est que nous avons eu un très beau marché de Noël et que nous avons pu passer un très beau moment. La chance a fait aussi que nous avons eu un temps merveilleux pour ce marché de Noël.

Nos festivités se sont bien déroulées sur les deux jours, notamment avec les commerçants, mais aussi avec les spectacles qui ont été soit en déambulation, soit dans la salle du bas, qui a accueilli dans la journée environ 300 enfants et parents. Cela a vraiment été le carton plein. Nous sommes très contents de cette manifestation.

Nous apprécions de cette manière avec ma majorité, parce que nous voulons des manifestations qui soient ouvertes, libres et vraiment accessibles à toutes et à tous. Cela a été un très beau moment de partage.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

M. le Maire.- Pour mémoire, comme indiqué lors du Conseil Municipal du 14 novembre dernier, par manque de temps pour la rédaction par la sténotypiste le PV du 14 novembre sera approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal en janvier 2025.

2. DECISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

(M. le Maire donne lecture du compte-rendu des trois décisions du Maire.)

M. le Maire.- Comme vous le savez, avec la comptabilité M57 nous sommes amenés à prendre des décisions sur des crédits et des changements de crédit, avec des décisions qui concernent les virements de crédit d'une section à l'autre.

Avez-vous des questions ou remarques ?

(Aucune question ni remarque n'est formulée.)

3. PROJETS DE DELIBERATIONS

FINANCES

N°089-2024 : Adhésion au groupe Agence France Locale

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – Projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- Je vais laisser la parole à M. MIHOUBI, Premier adjoint.

M. MIHOUBI.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tout le monde.

Avant de commencer, de la part de l'Association de la Voie verte, concernant le problème qu'ils ont avec les vibrations et leurs maisons qui tremblent. Ils remercient le Maire de son soutien et de lui laisser le fait de pouvoir gérer avec SNCF Réseau toutes leurs problématiques.

M. le Maire.- Ils avaient une rencontre aujourd'hui, n'est-ce pas ?

M. MIHOUBI.- Non, c'était la semaine dernière. J'ai fait une petite parenthèse, car cela n'a pas été mis à l'ordre du jour.

Adhésion au groupe Agence France local.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération.)

M. MIHOUBI.- Vous avez les annexes, je ne vous les relis pas.

(*M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.*)

M. MIHOUBI.- « ... Ambilly a une capacité de désendettement de 8,49 années. ».

Ce n'est pas le cas, c'est parce qu'il y a eu pas mal de petites choses. Selon les dires de l'Agence France Locale on serait à 6 ans.

(*M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.*)

M. MIHOUBI.- Je ne vous relis pas, mais normalement au regard de notre capacité de désendettement on aurait dû avoir une annualisation plus importante que celle-ci, mais elle a été calculée sur l'exercice 2023. Elle est de 27 400 €.

(*M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.*)

M. MIHOUBI.- « La commune s'engage à un paiement sur 5 années. » ; c'est ce que l'on avait décidé, cela a été vu avec les techniciens et la responsable de la comptabilité qui nous a dirigés dans ce sens.

(*M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.*)

M. MIHOUBI.- « La Société Territoriale renouvelle annuellement une garantie au bénéfice des créanciers... » ; pour expliquer un peu, cela n'arrive jamais, mais comme c'est une sorte d'agence mutualisée, ce sont que des maires et des communes qui adhèrent à ce type de société. Je ne sais pas si on peut appeler ça une association ?

M. le Maire.- Non. Disons que c'est porté par les collectivités locales et territoriales.

M. MIHOUBI.- Exactement. Cela nous permet de gérer plus facilement, et qu'ils puissent connaître les problématiques que l'on peut avoir dans nos communes.

(*M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.*)

Avez-vous des questions ou commentaires ? Si ce n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

La délibération n°089-2024 est adoptée à la majorité, avec 5 voix CONTRE (M. LIERMIER, M. GUERET, M. FERAUD, Mme GROS, Mme BATAILLEY).

N°090-2024 : Décision modificative n°1

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – Projet de délibération en pièce jointe)

M. MIHOUBI. - Je ne sais pas si tout le monde veut que je lise cette délibération, je vais plus ou moins l'expliquer.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération.)

« Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. » ; ça c'est suite au fait d'être passé en M57, on doit réguler au plus juste. Tous les trois mois, ou tous les mois, on doit réguler en fonction des acquisitions que l'on a, ou des dons que l'on peut avoir, ou aussi actuellement c'est parce que le réajustement des dépenses de l'Agglo, qui doit nécessiter un complément. On doit donc ajouter sur le chapitre 014 un complément de 9 000 euros à la suite de la révision de l'Agglo, et à un surplus qui n'était pas prévu.

Sur le chapitre 042, « "Opération d'ordre entre section" et plus précisément le compte 68 lié aux amortissements. La nomenclature M57 oblige les collectivités à amortir les biens acquis au cours de l'année au prorata temporis. ». Ça veut dire qu'à chaque fois il faut qu'on ajuste, ce qui n'était pas le cas à l'époque, car on attendait une année et on régularisait en fonction.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.)

« La section d'investissement inscrit en dépenses et en recettes, au chapitre 041, les écritures nécessaires à l'intégration d'un bien immobilier et de plusieurs biens mobiliers reçus en legs. Le bien immobilier étant loué, il doit donc s'amortir. » ; c'est un don que l'on a reçu, c'est un leg. On a dû l'inscrire et le transformer. Je ne vais pas expliquer la partie technique, mais on devait le mettre en recette, le repasser en dépense et le remettre en amortissement.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.)

Sur cet exposé, vous avez les deux tableaux qui vous expliquent un peu les calculs et les transferts d'une ligne à l'autre, ou d'un tableau à l'autre. Je ne vais pas épiloguer dessus.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.)

Avez-vous des questions ?

M. GUERET.- Bonjour à toutes et à tous. Bien que je sois en train de me former sur toutes les lignes budgétaires je rapporterai ici que ce que M. Julien FERAUD souhaitait dire ce soir. Malheureusement il n'a pas pu être présent, alors que c'est lui qui est le plus performant sur ces questions budgétaires.

Il nous dit ici qu'il note que l'on corrige les amortissements une nouvelle fois, conformément aux critiques qu'il avait émises de façon récurrente, alors qu'on fait déplacer un inspecteur des finances pour nous expliquer que tout va bien, en tout cas en milieu d'année dernière.

M. MIHOUBI.- Je vais juste faire une remarque. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, on travaille avec le format M57 et on est obligé de régulariser en fonction de ce que l'on reçoit en cours d'année. Ce sont des acquisitions. On est aussi dépendant de l'Agglomération. Ce n'est pas nous qui avons inventé ces chiffres, on nous les donne. On doit plus ou moins les régulariser en fonction de.

Si vous, vous ne voulez pas payer l'Agglomération et leur dire que nous n'avons pas le budget pour le faire, ce sera vous quand vous serez à notre place. Mais nous on essaie d'être au plus juste et le plus transparent possible. Mais ça je pense que vous avez du mal à le comprendre.

Merci pour cette petite remarque.

M. le Maire.- Juste une question que je vous pose comme cela : sur les amortissements, qu'est-ce qui est particulièrement choquant ?

Je ne comprends pas. Nous ne sommes pas sur une régularisation d'amortissement à hauteur de 600 000 €. Pouvez-vous nous préciser ce qui est choquant, s'il vous plaît ?

M. GUERET.- Comme je le disais, je ne suis pas celui qui est le plus calé en termes de budget. Je suis en ce moment en phase d'apprentissage. Ce n'est pas moi qui m'occupe de cette question pour le moment.

Je vous invite à demander à M. FERAUD au prochain Conseil municipal, ou à nous envoyer un mail, et nous serons heureux de vous répondre.

M. MIHOUBI.- Cette question a été travaillée en Commission Finance. Malheureusement M. FERAUD n'était pas là. On aurait pu travailler. Les techniciens étaient là aussi pour...

M. GUERET.- Je ne sais pas s'il était disponible à ces horaires.

M. MIHOUBI.- Je ne veux pas savoir pourquoi il était absent, mais malheureusement on a travaillé dessus. Il aurait été bien de dialoguer là-dessus.

Nous sommes là en Conseil municipal. On explique un peu comment ça se passe. On essaie d'être le plus transparent possible. Nous l'avons toujours dit, vous n'acceptez toujours pas le fait que cela se passe ainsi.

L'année prochaine on risque de passer en CFU. Ce sera encore la même chose, et je pense qu'on devra faire des réajustements tout au long de l'année. On sera dans le même

cas et on aura toujours les mêmes remarques de votre part. Mais je vous remercie de l'avoir souligné.

M. GUERET.- De rien.

M. le Maire.- M. FERAUD vous met dans une position un peu délicate devant une majorité crépusculaire qui comprend peut-être un peu mieux les différents objectifs qu'elle a à mener.

Ce qui est sûr c'est que la présence en Commission n'est pas juste anecdotique, elle est importante. Le travail doit se faire. Il a été excusé bien évidemment, mais on préfère, quand on arrive en Conseil municipal, avoir des dossiers qui sont discutés en Commission, puisque c'est le lieu de discussion et de débat.

Cela étant vous en faites le relais, vous en êtes le porte-parole, il n'y a pas de souci. Si vous n'avez pas saisi toutes les subtilités, je ne vous en veux pas non plus.

En revanche ce qui est évident c'est que je pense qu'on n'aura pas forcément à réécrire. On prend acte de vos remarques.

Je disais simplement que les remarques de M. FERAUD sur les amortissements étaient tout à fait entendables il y a quelques années en arrière sur un certain nombre de points sur lesquels on avait d'ailleurs dit travailler avec la Trésorerie publique. Nous sommes tout de même soumis à un contrôle budgétaire et financier permanent. On ne fait pas ça tout seul dans notre coin. Mais la remarque qui tendrait aujourd'hui à parler des amortissements me paraît un peu faible au niveau argumentaire concernant un changement de 5 à 12 000, d'un point de vue à l'autre, en recettes et en dépenses. Nous sommes donc très loin des remarques qui avaient pu être formulées, qui concernaient des amortissements et des régularisations d'amortissements qui étaient beaucoup plus importants.

M. GUERET.- Vous développez votre argumentaire, ça je l'entends bien, sans laisser la possibilité à M. Julien FERAUD de développer le sien. Il est absent, je le regrette. Mais je suis certain que nous apporterons nous aussi notre argumentation pour étayer ce commentaire.

M. MIHOUBI.- Monsieur GUERET, vous avez fait votre remarque qui n'est pas la vôtre mais celle de Julien FERAUD. Nous nous permettons de faire aussi notre remarque, mais nous ne sommes pas là pour dire que quelqu'un a tort ou raison.

M. GUERET.- Bien sûr, mais vous développez votre argumentaire alors que nous ne pouvons pas ce soir...

M. MIHOUBI.- Alors pourquoi ajoutez-vous une chose en disant... ?

M. GUERET.- Non, je précise juste que ce soir on ne va pas pouvoir apporter notre argumentation. C'est tout.

M. MIHOUBI.- C'est ce que j'explique. C'est tellement technique, c'est pourquoi on fait des commissions. Si dans ces commissions on ne peut pas en parler et qu'on doit les

expliquer en Conseil municipal, c'est une chose. Cela ne nous pose pas de problème de l'expliquer.

Après, nous ne sommes pas dans un budget crépusculaire de l'État. Nous ne sommes pas en train de dire qu'on est en train de reculer.

On est en train de dire qu'on est le plus transparent possible.

Que vous le compreniez ou pas, ça c'est votre point de vue et celui de la minorité. Il n'y a aucun problème là-dessus.

Tout ce que je dis c'est qu'on travaille le plus possible et le plus transparent possible à ce niveau, et on attend vos arguments et vos explications. Nous l'avons toujours dit. Depuis 2014 on vous dit qu'on aimerait que vous nous proposiez un budget : comment vous auriez fait, qu'est-ce que vous auriez fait ? On attend toujours. Nous sommes en 2024. L'année prochaine nous serons en 2025 et je pense que cela sera notre dernier round. Nous verrons à ce moment-là si vous avez encore une proposition à fournir.

M. GUERET.- Chaque année on vous dit la même chose. On peut se répéter indéfiniment sur le fait que nous n'avons pas le soutien de personnes qui nous aident à composer un budget avec toutes les subtilités. On n'est pas suivi. On le fera le moment venu. Mais chaque année on vous dira la même chose.

C'est extrêmement complexe. Je pense que très peu de gens ici peuvent construire un budget sans être aidés. Moi le premier.

On vous le répètera juste année après année, jusqu'au moment où on arrivera à la mairie.

M. MIHOUBI.- Je comprends bien que vous n'avez pas les personnes qu'il faut, vous n'avez pas des techniciens. Donc ne dénigrez pas les techniciens qui travaillent sur ce budget.

M. GUERET.- Je ne les dénigre absolument pas.

M. MIHOUBI.- C'est la remarque que vous avez faite.

M. GUERET.- Absolument pas.

M. MIHOUBI.- Passons à autre chose. Nous allons passer au vote, étant donné que les remarques ont été faites.

M. le Maire.- Je vous remercie. J'ajouterais simplement une chose.

Si nous n'avions pas répondu, on aurait dit que la majorité était en délicatesse et ne savait pas quoi répondre. Alors laissez-nous donner notre argumentaire, et vous aurez l'occasion de le faire. En tout cas, si on le fait c'est aussi par clarté et par réponse auprès des Ambiliens, et pas uniquement auprès de vous.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°090-2024 est adoptée à la majorité, avec 5 voix CONTRE (M. LIERMER, M. GUERET, M. FERAUD, Mme GROS, Mme BATAILLEY).

N°091-2024 : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – Projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire. - Je te laisse la parole aussi sur l'autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025. C'est quelque chose de tout à fait classique. Il s'agit du vote sur la possibilité d'instruire le quart.

M. MIHOUBI. - Merci Monsieur le Maire, je reprends.

Nous avons tout simplement voté un budget en 2024, et comme nous n'avons pas encore travaillé sur le budget 2025 nous vous demandons cette autorisation d'engager au quart du budget 2024 pour pouvoir régulariser les dépenses et les investissements avant le budget 2025.

Le tableau est bien précisé.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération.)

C'est juste une avance que l'on fait pour éviter que nous perdions l'avance que nous avons à ce niveau.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération.)

Avez-vous des questions ou remarques ?

M. GUERET. - Oui, nous allons voter pour, en espérant que la règle de trois ait été correctement calculée cette année.

M. MIHOUBI. - Que vous espériez ou pas, je vous remercie de voter pour. De toute façon nous le faisons pour les Ambilliens. Il n'y a aucun problème.

S'il n'y a pas d'autre remarque ou question nous allons procéder au vote.

M. le Maire. - Excusez-moi. La règle de trois, alors qu'on divise une somme par 4 ; je ne comprends pas bien, premièrement.

C'était peut-être ça le problème la dernière fois. Effectivement, il y a eu quelquefois des erreurs, mais ne tombons pas dans l'ironie facile. Encore une fois, quand vous dites ce genre de chose vous ne respectez pas les services qui ont travaillé à faire cette délibération.

Je ne vous demanderai pas de nous respecter, nous. Vous pouvez ne pas respecter le Premier adjoint aux Finances et le Maire si vous en avez envie, mais respectez les services qui ont effectué leur travail, s'il vous plaît.

Je vous laisse la réponse, malgré tout.

M. GUERET. - Oui. C'est un peu gênant d'entendre dire que nous ne vous respectons pas.

M. le Maire.- Non, pas nous.

M. GUERET.- Si, c'est gênant et blessant, mais ce n'est pas grave. C'est la politique en général. Sachez tout de même que nous vous respectons tous ici, que ce soit vous, Monsieur le Maire, ou même l'ensemble de la majorité.

M. le Maire.- Vous nous disiez quand même que nous n'étions pas capables de faire un calcul.

M. GUERET.- Vous, voire également l'ensemble des fonctionnaires qui nous permettent de vivre convenablement.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie de cette précision, après avoir lancé par ironie quelque chose tout à l'heure.

M. GUERET.- C'était de l'ironie en effet. Il m'a été rapporté qu'il y avait eu une erreur, ce qui peut arriver.

M. le Maire.- Oui, c'est arrivé une fois.

M. GUERET.- Mais quand nous on commet une erreur, on ne nous fait pas de cadeau.

M. le Maire.- Je couvre toujours mes services, il n'y a pas de souci, mais les calculs ce n'est pas Monsieur le Maire qui les fait avec sa calculatrice.

Quand on dit que les calculs ne sont pas bien faits on s'en prend beaucoup plus aux Services qu'à l'autorité territoriale que je représente. Certes, *in fine* cela retombera toujours sur moi, je devrais toujours recalculer, mais pensez qu'à chaque fois qu'on fait ce type de remarque on s'en prend aux Services.

Nous allons donc procéder au vote.

M. MIHOUBI.- Etant donné que nous allons respecter la règle de trois, nous allons passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°091-2024 est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

N°092-2024 : Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons – Agglomération dite « Annemasse Agglo »
(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- C'est très simple, la Communauté d'Agglomération propose ce soir une modification statutaire qui permet d'intégrer une nouvelle compétence. Cette compétence c'est la construction et l'exploitation d'un abattoir public départemental.

Annemasse Agglomération doit intégrer cette compétence pour une raison simple, c'est qu'aujourd'hui le Département prévoit 80 % des investissements, alors que c'est sa délégation, et ce sont ses compétences particulières.

Et si Annemasse Agglomération, pour participer au financement, doit participer à ce financement, elle doit aussi changer ses compétences, puisqu'elle ne pourrait pas financer quelque chose qui serait hors de sa compétence.

Donc pour avoir la répartition 80/20 sur le financement des abattoirs publics il est nécessaire, pour que chacun prenne sa part, que les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), donc les Agglomérations, puissent prendre aussi cette compétence.

Voilà ce qui vous est proposé ce soir, ni plus ni moins. C'est la possibilité pour l'Agglomération d'entrer en matière sur le financement des abattoirs publics.

M. GUERET.- Ici nous aurons deux prises de parole : la mienne, et je rapporterai également celle de M. FERAUD.

Ça c'est la mienne. Je vous avoue avoir été relativement surpris de cette délibération. J'avais lu il y a un an le compte-rendu de l'Agglomération d'Annemasse portant sur le projet d'abattoir public à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, pour un coût estimé à environ 10 millions d'euros et un rendement de 2 000 tonnes d'animaux éliminés par an.

Pour ma part, et là je parle qu'en mon nom, je suis très surpris que la Ville d'AMBILLY soutienne ce projet à l'heure où il nous est demandé de réduire notre consommation de viande pour des raisons écologiques et pour le bien-être animal, et que certains ici soutiennent cette délibération.

Pour ma part je suis contre ce projet du nouvel abattoir. J'estime que ces 10 millions d'euros pourraient être beaucoup mieux utilisés, notamment dans la transition écologique et le bien-être animal.

Cette délibération va contre le sens de l'histoire, contre l'écologie et contre le bien-être animal. Voici pour ma part.

Je rapporterai également la parole de M. FERAUD, qui commence ainsi : « *Je suis personnellement contre pour des raisons personnelles, en étant végétarien depuis 12 ans, pour le bien-être animal et pour la planète.* ».

M. le Maire.- Votre prise de parole est tout à fait légitime. Elle est entendable. Elle considère une vision personnelle de tout cela. Je ne suis pas moi-même très enthousiaste.

En revanche je suis enthousiaste à une seule et unique chose, c'est de dire que tant qu'il y aura de la consommation de viande, le bien-être animal doit passer par des abattoirs de qualité. Tant que la viande n'est pas interdite, il me semble que la meilleure manière de faire c'est d'avoir des abattoirs plus modernes, mieux construits.

A partir de ce moment-là il est nécessaire, au-delà de la question de conscience, ou la réduction de viande, ce qui est mon cas aussi, je mange beaucoup moins de viande qu'avant, je suis raisonnable à cet égard, d'avoir des abattoirs de qualité.

Donc oui, c'est une forme un peu paradoxale. Je ne sais pas si c'est contre le sens de l'histoire, mais il est certain qu'aujourd'hui c'est un besoin qui est noté, notamment pour la modernisation.

M. GILET.- Aimez-vous le Reblochon ?

M. GUERET.- Oui, comme tout le monde.

M. GILET.- Pour faire du Reblochon il faut du lait. Pour faire du lait il faut des vaches.

M. GUERET.- Je sais, c'est pourquoi j'en consomme beaucoup moins.

M. GILET.- Cet abattoir est un petit abattoir, car 2 000 tonnes ce n'est vraiment pas beaucoup. C'est pour une filière locale. C'est donc pour des vaches qui vont passer la plupart du temps toute leur vie dans les prés.

Tous les paysages que l'on voit, c'est grâce aux vaches, car s'il n'y avait pas les vaches il n'y aurait pas ces paysages. Les alpages, c'est grâce aux vaches.

Ces vaches, à un moment, elles ont fait du lait, elles ont fait de la tomme, elles ont fait du reblochon. Et à un autre moment c'est de la viande de qualité pour des filières locales.

Là il y a différentes possibilités. Soit les animaux font 150 kilomètres dans des camions, soit ils font moins de distance.

Moi aussi je mange moins de viande, mais là c'est pour la filière locale de qualité.

A SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY il y a un autre abattoir, mais industriel, Charal. Celui-ci fait venir de la viande d'un peu partout. Ce n'est pas spécialement de la viande élevée à l'herbe dans nos belles montagnes.

Or là c'est une demande des agriculteurs locaux pour pouvoir abattre localement leur propre production, qui est d'ailleurs bien souvent commercialisée en vente directe.

Effectivement, c'est plus cher que le steak de chez Lidl, Charal. Mais il vaut mieux manger un bon steak que deux mauvais.

M. GUERET.- J'entends bien votre argumentation.

Il y a peut-être des végétariens, ici, ou des personnes, qui défendent le bien-être animal. Et je continue à soutenir que ces 10 millions auraient pu être mieux dépensés, notamment pour financer des actions pour le bien-être animal, ou pour proposer plus de produits végétariens dans nos cantines, etc. C'est un choix politique. C'est un choix que vous faites. Telle est ma position sur la question.

M. le Maire.- Mais vous avez bien compris, je crois, que ce n'est pas la décision d'AMBILLY. C'est une modification des statuts d'Annemasse Agglomération.

La position des uns et des autres c'est autre chose, mais c'est une modification des statuts de l'Agglomération pour pouvoir entrer en matière.

Je veux juste rappeler le cadre établi par cette délibération.

Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°092-2024 est adoptée à la majorité, avec 5 voix CONTRE (M. LIERMIER, M. GUERET, M. FERAUD, Mme GROS, Mme BATAILLEY).

M. GILET.- Je me permets de prendre la parole suite à cette délibération par rapport aux compétences de l'Agglo.

Il y a une autre compétence qui est la gestion des déchets. Il y a de cela trois semaines, le Conseil communautaire s'est tenu à l'Agglomération. Ils y ont présenté l'état des lieux du fonctionnement du traitement des déchets sur l'ensemble de l'Agglomération. Je me permettais de prendre la parole, parce qu'on est vraiment très mauvais.

Petite question : savez-vous combien de kilos de déchets produit un habitant d'Annemasse Agglomération, qui finissent soit en déchetterie, soit en tri, soit en bac gris ? Une demi-tonne. On produit donc à peu près 500 kilos de déchets chacun.

Ce qui va dans les bacs gris, les poubelles, c'est en moyenne 280 kg chacun. Sachant que dans nos poubelles, les choses qui devraient vraiment être dans la poubelle, et uniquement dans la poubelle, représentent 90 kg. Les deux tiers de ce que l'on met dans nos poubelles, je ne parle pas de ceux qui sont convaincues du recyclage et de l'entretien, mais en moyenne deux tiers des volumes et des masses des poubelles devraient être soit dans les emballages soit dans le verre.

Petit aparté, un habitant de l'Agglo jette en moyenne 24 kilos de verre par an dans sa poubelle.

Pour tous ces détails, si certains sont intéressés, un rapport a été réalisé par Annemasse Agglomération qui est assez intéressant. C'est bien illustré, facile à lire.

Je voulais faire un truc un peu plus pêchu ce soir, mais j'ai eu un petit problème dans la gestion de mon temps aujourd'hui. Cependant si certains sont intéressés par ce rapport, il est assez éloquent de voir la marge de progrès qu'il nous reste à faire, sachant en plus que le respect des consignes de tri, le fait que ce soit bien trié, est en baisse. On trié de moins en moins bien, même si bien sûr à ANNEMASSE en ce moment il y a 65 bacs pour collecter les déchets alimentaires.

Souvenez-vous, tout à l'heure j'ai dit que dans les déchets compostables on met 270 kilos...

M. MIHOUBI.- 280 kilos.

M. GILET.- Oui, 280. Eh bien, 25 % c'est du compostable.

Tout cela n'empêche pas que la collecte augmente, même si elle est bien faite. Mais une chose est sûre, à chaque fois que c'est trié correctement, mis dans le bon bac, ça coûte moins cher.

Effectivement, les taxes sur la pollution et sur les ordures augmentent, ce qui fait automatiquement augmenter le coût.

Le transport par camions poubelles représente 300 000 kilomètres par an sur l'Agglomération.

Toutes ces petites choses font que c'est assez redoutable de se dire qu'il faudrait vraiment changer nos habitudes, alors qu'on ne les change pas.

Le seul moment où les habitudes changent vraiment, c'est quand on fait payer le sac de poubelle. Une collectivité qui avant avait 280 kilos dans les poubelles, se retrouve avec 80 ou 90 kilos, ce qui correspond exactement à ce qui doit être dans les ordures ménagères.

C'est difficile à mettre en place. Il y aura encore plus de dépôts sauvages, mais si on veut vraiment changer les choses... C'est en réflexion. C'est loin d'être mis en place, mais à un certain moment il faudra changer puisque naturellement nos déchets augmentent.

M. le Maire.- Merci de cette précision, Laurent. Nous aurons l'occasion d'y revenir sur les rapports de gestion liés à la gestion des déchets. Cela devient de plus en plus compliqué sur un certain nombre de déchets qui ne sont vraiment pas bien recyclés dans notre Agglomération, notamment le verre qui est de loin très mal recyclé. C'est le plus simple et le plus difficile à recycler.

Mme GROS.- Je m'occupe justement des poubelles. Je surveille, je tâte, je vois bien ce qu'il y a dans les poubelles, mais le problème c'est que les gens s'en moquent. Les gens y mettent n'importe quoi. Il y a des vêtements, des chaussures, beaucoup de verre, beaucoup de plastique. Il y a de tout. J'ai beau dire, j'ai beau faire, les gens s'en moquent. On est fatigué.

Mme BATAILLEY.- C'est partout ainsi.

M. GILET.- Les gens n'ont pas l'obligation de trier. L'Agglomération a l'obligation de mettre à disposition de quoi trier, mais ensuite c'est un choix individuel. Si les gens veulent tout mettre dans leur benne à ordure, aucune loi ne leur interdit de le faire.

Mme GROS.- Il n'y aura jamais de solution.

M. le Maire.- D'où la taxe au sac.

M. GILET.- Effectivement, le jour où il y aura la taxe au sac, le verre qui est relativement lourd ce serait dommage de l'y mettre alors qu'il y a un bac à verre juste à côté.

Au niveau de la collecte sélective, je l'ai dit tout à l'heure, à ANNEMASSE chaque personne met en moyenne 56 kilos d'emballages dans le bac à recyclage, mais 74 kg d'emballages dans la poubelle. Autrement dit, en moyenne les gens mettent plus d'emballages dans la poubelle que dans le bac jaune.

M. MIHOUBI.- Tous ces commentaires sont bien beaux, ce serait dans l'idéal.

Il faudrait déjà que les gens soient bien éduqués, qu'ils arrivent à respecter. Cela pourrait peut-être aider à faire le tri.

Il ne faut pas non plus oublier que comme de l'autre côté ils paient une taxe au kilo et/ou au sac, nombre sont ceux qui viennent de notre côté pour jeter leurs cochonneries et après on dit que ce sont les habitants qui sont ainsi. Or souvent ça vient des Genevois qui n'en ont rien à faire. Ils jettent leurs déchets de notre côté, et à chaque fois c'est nous qui payons à la fin. On le voit très bien puisque nos services font un tour ou deux supplémentaires pour nettoyer et pour que notre commune soit la plus présentable possible.

M. le Maire.- C'est totalement vrai, je ne l'aurais pas mieux dit.
Nous devons passer aux délibérations.

Mme BAILLY.- Je voulais simplement compléter un peu ce que mes collègues viennent de dire, ainsi que ce que vous venez de dire Madame GROS.

J'habite aussi dans un immeuble, et c'est du grand n'importe quoi.

Je pense que l'Agglo devrait être plus sévère envers les syndics d'immeuble, parce qu'il n'y a pas de rappel de la part des syndics d'immeuble.

Je suis effarée quand je vois tout ce qu'il y a, ne serait-ce que dans mon propre immeuble.

M. le Maire.- La plupart du temps, en plus certains éléments sont sur la voie privée.

Mme BAILLY.- Exactement.

M. le Maire.- Notamment la rue du Jura et la rue de la Treille, c'est privé et c'est nous qui nettoyons en dernier lieu.

Mme BAILLY.- Il faudrait voir avec l'Agglomération s'il ne pourrait pas y avoir un rappel sévère aux syndics des immeubles.

M. le Maire.- C'est un vaste débat. Merci beaucoup.

Nous allons passer à la délibération suivante, puisque là ce n'était pas une délibération mais un ajout, et je remercie Laurent d'avoir amené ce sujet.

N°093-2024 : Véhicules de service – Autorisation de remisage à domicile et règlement d'utilisation des véhicules de service

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Les impératifs de bonne gestion de la collectivité, de transparence, de gouvernance et d'organisation interne imposent de cadrer et de formaliser les modalités de mise à disposition. Nous avons déjà eu l'occasion de passer cette délibération.

Notamment en date du 6 février 2024 les membres du Comité Social Territorial (CST) avaient demandé que la mutualisation des véhicules communaux soit encouragée autant que possible avec un logotype obligatoire de toute la flotte des véhicules, ce qui a été fait, et que le véhicule dédié aux formations continues continue d'exister.

L'usage des véhicules de service avec remisage à domicile n'a pas été modifié entre 2022 et 2024.

En revanche je vous annonce aujourd'hui que, même si nous faisons passer cette délibération j'ai ouvert un débat, notamment dans le dernier CST, et je me suis positionné clairement contre le remisage à domicile, de nouveaux véhicules en tout cas.

Nous allons ouvrir des discussions un peu plus profondes avec les agents sur ces questions de véhicules et d'alternatives aux véhicules.

La liste proposée ne comporte pas plus de véhicules qu'en 2021. Il est d'ailleurs entendu qu'aucun nouveau véhicule ne sera acquis par la collectivité pour le remisage à domicile, et qu'en cas d'ajout d'un agent, selon ses nouvelles fonctions il conviendra de reprendre la délibération qui vous est proposée.

Je reprécise aussi que ces véhicules ne sont pas affectés personnellement à l'agent. Ils sont bien disponibles pour d'autres agents en temps partagé durant les plages horaires de travail.

Les questions des astreintes notamment, c'est la chose sur laquelle je veux entrer en matière et sur laquelle nous allons entrer en matière avec le Comité Social Territorial et avec les élus du Comité, qu'ils soient les élus de la majorité, les élus élus, et les élus des syndicats. Nous allons travailler sur ce sujet et porter ce travail, notamment sur les questions des astreintes, pour les Services Techniques, la Police Municipale, ainsi que pour les services qui en auraient le plus besoin, notamment dans le cadre de la refonte du régime indemnitaire.

Nous avons toujours porté cela dans ma majorité, et nous faisons en sorte de rester le plus équitable possible, mais aussi le plus clair et le plus transparent possible, et être dans le sens de l'histoire, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure Monsieur GUERET, sur certains sujets. Sur la question des véhicules nous voulons aussi être dans le sens de l'histoire.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. GUERET.- Je suis pour. Je fais pleinement confiance aux agents de la commune. J'espère juste qu'il n'y a pas d'abus.

Cependant je rapporterai la décision de M. FERAUD, qui s'abstiendra pour cette délibération. Il se demande pourquoi n'a-t-on pas voté cette délibération en 2023, alors que celle-ci doit être votée tous les ans en Conseil municipal.

M. le Maire.- J'apprécie vraiment que vous vous fassiez le porte-parole de M. FERAUD. Habituellement M. FERAUD avait plus l'occasion d'envoyer des questions. On remarque qu'il n'y a aucune question quand il n'est pas là, mais que vous servez de porte-parole aujourd'hui. C'est un peu délicat car je ne peux pas lui répondre.

Je ne dévoilerai donc pas d'argumentaire supplémentaire.

En revanche ce que je peux vous dire c'est qu'effectivement nous ne l'avons pas votée en 2023 car ces questions sont en discussion avec les Services. Je trouvais qu'il était important, avec mes adjoints et mon équipe, de faire en sorte que les Services soient au maximum intégrés dans ces discussions. Quand on parle des véhicules on parle toujours de quelque chose de sensible dans une collectivité, notamment quand on rediscute du régime indemnitaire, des primes et d'autres choses. C'est donc un discours qui doit être global.

Cette discussion est aujourd'hui importante dans notre collectivité comme dans toutes les collectivités. Nous avons décidé de la prendre de la meilleure des manières possibles, notamment en réfléchissant aux astreintes.

Cela étant, si on veut dire qu'elle n'a pas été votée en 2023, je l'assume parfaitement. Il n'y a aucun souci, mais c'était pour continuer le travail de discussion et de concertation avec les équipes.

Mme LE GOUIC.- Bonsoir à toutes et à tous.

Merci Monsieur le Maire d'avoir apporté des précisions. Vous m'avez coupé l'herbe sous le pied, j'avais des questions à poser.

Je suis contente d'apprendre que ce sujet est présenté au CST. Je pense que c'est un sujet qui est aussi important en termes de cohérence. A l'heure où on légifère sur le stationnement dans la commune et où on traite aussi les enjeux de l'urgence climatique la question du remisage des véhicules de service se pose forcément.

Il me semble que c'est aussi l'occasion de lancer une réflexion à l'échelle communale, avec les agents bien entendu, sur peut-être l'élaboration d'un plan de déplacement de l'administration. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler lors d'un précédent Conseil municipal, mais je pense que c'est vraiment un objet de coordination et de mise en cohérence des politiques publiques au bénéfice aussi des agents de la collectivité, qui présente tout son intérêt.

Là où je ne partage pas le point de vue de l'opposition, c'est qu'une autorisation de remisage à domicile qui doit être exceptionnelle et qui est délivrée pour une durée d'un an, ça m'interroge un peu. Quand l'exceptionnel dure un an je trouve que ce n'est pas aussi exceptionnel que ça, même si j'entends bien que c'est un parc de véhicules qui est partagé et que les véhicules tournent entre les agents. C'est une simple remarque. Merci.

M. le Maire.- Normalement la délibération doit être reprise chaque année, même si c'est la même.

Mme LE GOUIC.- La rédaction de la délibération laisse entendre que le remisage à domicile est possible... je n'ai plus de batterie sur mon ordinateur, je n'ai donc plus les délibérations.

M. le Maire.- « *Il peut alors être exceptionnellement autorisé par l'autorité territoriale à remiser le véhicule au domicile du conducteur. Cette autorisation, délivrée pour une durée d'un an et renouvelable, fait l'objet d'un arrêté municipal signé par l'autorité territoriale.* ».

Mme LE GOUIC.- D'accord, c'est l'usage à titre personnel qui est exceptionnel, etc.

M. le Maire.- C'est cela.

Mme LE GOUIC.- Cela ne fait pas référence au remisage à domicile. Pardon, j'avais mal lu. Je m'arrête donc là. Merci.

M. le Maire.- Très bien. On n'est pas plus royaliste que le roi, la majorité des collectivités oublient de la voter, ou ne la font pas. On s'y est mis, on le fait, on suit ce qui nous est demandé. Sur 2023, j'avoue que nous continuons à discuter. Depuis 2023, 2024, et en 2025 il est clair qu'il y aura des changements dans le sens que je vous ai indiqué.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°093-2024 est adoptée à l'unanimité, avec 1 ABSTENTION (M. FERAUD).

RESSOURCES HUMAINES

N°094-2024 : Modification du tableau des emplois

(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – Projet de délibération en pièce jointe)

Mme BAILLY.– Bonsoir à tous. Vous avez vu dans l'ordre du jour qu'il y a un certain nombre de délibérations à prendre concernant les ressources humaines. C'est normal, on arrive en fin d'année, nous sommes obligés d'opérer un certain nombre de modifications.

(Mme BAILLY donne lecture de la délibération.)

- Transformation de postes – Pôle Solidarités et Réussite Educative
- Création d'un poste de Responsable périscolaire – Service Enfance – Pôle Solidarité et Réussite Educative
- Création d'un poste de policier(e) municipal(e) – Direction générale

Mme BAILLY.– Avez-vous des questions ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°094-2024 est adoptée à l'unanimité.

N°095-2024 : Détermination du taux d'avancement de grade pour l'année 2024

(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – Projet de délibération en pièce jointe)

(Mme BAILLY donne lecture de la délibération.)

Mme BAILLY.– Dans le respect des lignes directrices de la gestion des communes (LDG), fixées par l'arrêté municipal du 22 janvier 2021, sur validation de Madame la Directrice générale des Services et de l'Autorité Territoriale, en tenant compte de l'évolution des postes de travail et de missions assurées, il est proposé à l'Assemblée générale la création de postes au grade correspondant par cadre d'emplois et grade, et de fermer concomitamment les postes d'agents à la même date.

Pour cette année 2024, sur trois agents qui remplissent les conditions d'un avancement, seul un agent est proposé à l'avancement de grade de Rédacteur principal de deuxième classe catégorie B.

L'agent au grade d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe ayant réussi un examen professionnel, la création de poste interviendra ultérieurement, après validation du projet de service et du CST.

Quant à l'agent Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, son avancement est reporté à l'année 2025 en raison d'une situation qui n'a pas permis à sa responsable de service de procéder à une parfaite évaluation.

(Mme BAILLY poursuit la lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Avez-vous des questions ? (Non)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°095-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Merci. Je laisse ton micro ouvert puisque tu auras l'occasion de reprendre la parole ensuite.

N°096-2024 : Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (I.S.F.E) au bénéfice des agents relevant de la filière de Police Municipale

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Nous allons parler de l'Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE), à ne pas confondre avec l'IFSE qui concerne l'ensemble des agents.

L'ISFE concerne les agents relevant de la filière Police Municipale. Les agents de Police Municipale bénéficient d'un régime indemnitaire qui est autre que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions et d'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ils avaient une indemnité d'administration et de technicité et une indemnité spéciale mensuelle de fonction, ISMF. C'est complexe.

Un nouveau décret permet de faire bénéficier aux agents de Police Municipale d'une indemnité spéciale de fonction et d'engagement. Cette prime est liée bien sûr aux fonctions et à la manière de servir, soit par l'attribution d'une part fixe et d'une part variable.

Les taux proposés sont les montants et pourcentage plafond, ce qui nous permet ainsi de ne pas y revenir. Mais le montant perçu par nos agents sera calculé en fonction de la grille de cotation à venir dans le cadre de la refonte du RIFSEEP, donc dans le cadre général de la refonte du régime indemnitaire et de l'instauration du complément indemnitaire annuel.

Il est donc proposé d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction, comme exposée, dans le projet de délibération que vous avez en face de vous, et cela à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il en va par conséquent que les primes IAT et ISMF, les anciennes primes, seront abrogées à compter de cette même date, l'ISFE venant remplacer ces deux primes.

Avez-vous des questions ? (Non.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°096-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Elisabeth, je te repasse la parole pour la délibération suivante.

N°097-2024 : Projet de convention – Mission d'accompagnement en organisation – CDG 74

(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – Projet de délibération et annexe en pièces jointes)

Mme BAILLY.- En fait, on revient sur le calcul du RIFSEEP, la refonte du RIFSEEP.

(Mme BAILLY donne lecture de la délibération.)

Avez-vous des questions ?

Mme LE GOUIC.- J'ai une remarque et une question.

Première remarque : j'ai le sentiment, quand on passe des délibérations un peu administratives, qu'on prend cela pour des choses administratives. Or, derrière il y a quand même de vrais enjeux. La refonte du RIFSEEP et l'instauration du CIA c'est aussi le moyen de reconnaître l'expertise et l'engagement des agents. C'est un peu plus que simplement des délibérations administratives que l'on prend comme cela. Derrière il y a de vrais sujets de valorisation du travail qui est réalisé par les agents de la collectivité tout au long de l'année. C'est important de le souligner.

Ma question porte plutôt sur le calendrier.

Là, la délibération porte sur l'adhésion au service qui est proposé par le CDG74. Dans quel délai peut-on mobiliser ce service d'accompagnement ?

Mme BAILLY.- Avec le Service RH on a déjà rencontré plusieurs fois les deux personnes qui sont déléguées par le CDG. Personnellement je les ai rencontrés une fois. Un travail administratif est en train de se faire. C'est-à-dire qu'une enquête essaie de débroussailler un peu tout ça, car il y a les choses que l'on avait faites, d'autres que l'on n'avait pas bien faites, des choses que l'on aurait dû faire mais que l'on n'a pas faites.

Il est vrai qu'en 2016 et avant, quand on a travaillé sur cela, on n'avait pas tous ces moyens et on a dû se débrouiller un peu tout seul avec les membres du CST.

Un travail est donc en train de se faire, qui va continuer par un questionnaire en direction des agents. Il a été élaboré par le CDG. C'est un questionnaire un peu compliqué, comme je l'ai dit à Monsieur le Maire.

J'ai donc demandé, pour certains agents qui rencontrent des difficultés pour répondre, ou de compréhension, parce qu'il y a quand même beaucoup de questions, que le Service RH les réunisse par petits groupes et leur explique. Ensuite ils auront tout le loisir de remplir ce questionnaire, puisqu'il est anonyme.

Je tenais à ce temps, car les questions sont longues, et c'est toujours fastidieux de répondre à des questions quand on rencontre des difficultés.

M. le Maire.- Il y a un accompagnement.

Mme BAILLY.- Voilà, c'est un accompagnement.

La deuxième chose, une fois que ce travail sera fait, le CDG remettra une proposition de travail à partir de lignes directrices que l'on aura votées. Normalement, tout devrait à peu près être terminé au mois de juin.

Mme LE GOUIC.- Merci.

Mme BAILLY.- C'est un temps, car les dames du CDG ont déjà rencontré plusieurs services, du moins les chefs de service.

Mme LE GOUIC.- Ça veut donc dire une mise en service effective du RIFSEEP dans l'année, et CIA à partir de 2026 ?

Mme BAILLY.- Oui.

M. le Maire.- Avec effet rétroactif pour le RIFSEEP.

Mme BAILLY.- Oui, on est obligé. On se conforme à ça, et on attend un peu les directives. Mais au niveau du CDG, personnellement j'ai bien compris leur pédagogie qui est relativement administrative, mais en même temps utile.

C'est ce que j'ai souhaité, que les agents qui auront à remplir ce questionnaire pourront participer à ces ateliers au départ pour comprendre, pour comprendre aussi la finalité des questions.

Ça parle de la formation, ça parle du travail, de la santé, ça parle de plein de choses. Il y a 96 questions, c'est très long.

Mme LE GOUIC.- Merci.

M. le Maire.- J'ajouterai quelque chose après. Monsieur GUERET.

M. GUERET.- On est assez surpris par ce projet de convention. On pensait que tout était parfait, or non finalement pas.

Deux questions. La première : combien est-ce que ce projet de mission d'accompagnement va coûter à la Ville ?

Et on se demandait : est-ce que tout cela ne pouvait pas se faire en interne ?

Mme BAILLY.- Non.

M. GUERET.- Pourquoi ?

Mme BAILLY.- Je me permets de vous répondre. Justement, si on a fait appel au CDG, puisqu'on paie quand même une cotisation au CDG, et le CDG sait aussi nous donner des réponses techniques et juridiques quand on les demande.

M. GUERET.- Depuis combien de temps avez-vous remarqué que ça ne marche pas ?

Mme BAILLY.- Ça fait un an qu'on travaille en se disant... Ce n'est pas qu'on a remarqué. C'est qu'au regard de tout ce que les communes font autour d'elles... Et vous savez, le Congrès des maires ce n'est pas fait pour les chiens non plus. On discute de toutes ces choses-là. Toutes les communes sentaient qu'il fallait faire, au-delà de la première partie du RIFSEEP qui a été faite entre les années 2013, 2014 et 2016, une refonte des calculs, mais sans que cela soit quelque chose de mal fait.

Mais dans nos calculs il y a des choses qui ont été faites avec le CST. Cela n'a pas été fait n'importe comment. Et nous on avait besoin de ce soutien technique et juridique. C'est tout.

M. GUERET.- D'accord.

M. le Maire.- J'aimerais connaître un peu plus le fond de votre pensée. Vous pensez que ça va mal ?

M. GUERET.- Pas du tout ! Je rends personnellement très souvent visite aux différents services. On me rapporte des choses qui vont bien, d'autres qui vont un peu moins bien, mais globalement je ne dis pas que tout est catastrophique, loin de là. Ce ne sont d'ailleurs pas les termes que j'ai utilisés ce soir.

M. le Maire.- On réécouterà la bande.

M. GUERET.- Oui, avec plaisir.

M. le Maire.- On se fera une soirée cinéma ensemble, on les réécouterà.

Vous avez quand même dit qu'on s'en rendait compte maintenant... Non, c'est un travail... Ne me coupez pas la parole s'il vous plaît.

M. GUERET.- Vous aussi.

M. le Maire.- J'aimerais juste, très clairement, que l'on comprenne quelque chose.

Un travail RH est un travail en continu. Ce n'est pas quelque chose que l'on fait une fois de temps en temps, et on le reprend trois ans après.

Encore une fois, le travail qui est fait c'est un travail qui est porté par une équipe. On a toujours porté collectivement ce travail avec le Comité technique.

Je vous rappelle, si vous ne le savez pas, que les agents que nous avons en face de nous sont des gens qui sont syndiqués, et que si véritablement il y avait l'image noire que vous essayez de montrer sur le fait que cela ne fonctionne pas, ou qu'on viendrait de se rendre compte, je peux vous garantir que le Comité technique serait beaucoup moins indulgent à travers ses remarques.

Nous avons toujours privilégié le travail collectif. Nous avons toujours privilégié les catégories qui en avaient le plus besoin. Nous avons toujours pensé qu'il fallait valoriser les agents eu égard aussi à la gestion budgétaire.

Vous disiez tout à l'heure que vous étiez en phase d'apprentissage. Je pense sur la question RH qu'il faut aussi que vous vous mettiez en phase d'apprentissage car c'est quelque chose de très complexe. Moi-même je ne maîtrise pas tout, et je n'aurais pas l'arrogance de le penser.

Ce qui est sûr c'est que nous avons un travail collectif sur cette question avec les syndicats et avec les agents de la collectivité.

Cette délibération permet donc d'avoir un regard extérieur, parce qu'à un certain moment vous êtes obligé de reprendre votre copie, parce que vous avez des nouvelles fonctions dans la collectivité, parce que vous avez des nouveaux types d'emplois dans la collectivité, qui n'existaient pas avant, que vous avez des nouvelles lois aussi. Ces nouvelles lois doivent donc être prises en compte. Et à partir du moment où vous avez tout ce cadre, vous êtes obligé de reprendre le cadre comme le font toutes les collectivités.

Donc, si votre remarque était à dessein, il faudrait que vous l'adressiez à l'ensemble des collectivités françaises.

Je pense que le travail que nous faisons aujourd'hui collectivement avec les équipes et avec les agents est plutôt digne d'intérêt et digne de valeur, plutôt que de penser que nous viendrions de découvrir quelque chose que nous n'aurions pas vu.

Non, tout se passe très bien.

Pourquoi passons-nous par le CDG ?

Parce que la plupart du temps nous avons besoin d'un regard extérieur. Nous préférons passer par le centre de gestion qui est un organisme public à nos côtés, pour avoir ce regard extérieur, plutôt que de le faire en interne où on aurait encore une fois l'impression qu'on caporalise la décision, ou qu'on caporalise les différents éléments.

Ça aussi c'est l'apprentissage au fur et à mesure de se dire qu'en interne nous n'avons pas toujours... ce n'est pas forcément une question de ressources, mais nous n'avons pas toujours le recul nécessaire pour pouvoir faire correctement les choses. C'est juste cela.

C'est aussi pour cela que nous passons par là.

Pour le prix, c'est 11 000 €. Comme je le rappelle, c'est mieux que de payer un cabinet de *consulting*, puisque nous passons plutôt par des gens qui parlent le même langage que nous, et qui ne viennent pas nous vendre un *bullshit* infâme à 25 000 €. Nous sommes sur ce type de démarche.

Je le rappelle aussi, ou je le dis, Elisabeth l'a dit de manière peut-être pas assez précise, il y aura une délibération complémentaire en janvier qui va permettre d'établir le cadre et la mise en œuvre pour justement arriver jusqu'à juin 2025.

Nous avons voulu, il faut aussi le dire et cela effacera définitivement votre remarque désagréable du début, constituer beaucoup de groupes de travail en interne. C'était une volonté de mon équipe municipale de le faire de cette manière. Nous avons ouvert plusieurs ateliers dans la collectivité pour qu'un maximum d'agents puissent collaborer. Sur le nombre d'équivalents temps plein que l'on a, 120 je crois, entre 40 et 50 agents se sont mobilisés volontairement. Autant vous dire que lorsqu'on se mobilise volontairement sur cette question c'est qu'on a un intérêt à faire marcher la collectivité. Ça veut dire aussi que dans ce processus les élus qui savent se retirer un peu de ce processus pour laisser les agents travailler sereinement sur leur régime indemnitaire, sur leurs fonctions, sur la manière qu'ils ont d'envisager leur rôle au sein de la collectivité, ça veut dire qu'ils se sentent en confiance bien évidemment.

Mme BAILLY.- J'aimerais ajouter quelque chose par rapport aux équipes qui travaillent.

Je ne participe pas à toutes les réunions. Je suis au courant, il y a des comptes-rendus. Mais j'estime que les agents sont suffisamment adultes et responsables. Ils ont des idées et ils peuvent s'exprimer dans ces groupes de travail. Moi je suis là pour piloter un peu. S'il y a des choses qui ne vont pas je le sais, je m'en réfère à la responsable ou à Monsieur le Maire, mais ça coule vraiment bien. Ce n'est pas la première fois que l'on travaille ainsi avec des groupes de travail. Et les agents, surtout ceux qui participent à ces ateliers, ne sont pas tous au CST. Ce sont des volontaires. Et c'est hyper intéressant de travailler avec ces gens-là. Personnellement je commence à connaître le travail des uns et des autres, mais d'autres ne le connaissent pas vraiment.

M. MIHOUBI.- Tout ce débat prouve que nous sommes encore dans la transparence et qu'on essaie de faire les choses dans de bonnes conditions.

C'est aussi pour dire que ça devient de plus en plus difficile. On le remarque aussi. Un sondage a été fait par l'Etat au niveau national, on a de plus en plus de mal à recruter des fonctionnaires. De moins en moins de gens veulent devenir fonctionnaires, donc qui veulent travailler pour les collectivités. C'est aussi une remarque qu'il faut faire.

Ce travail que l'on fait c'est aussi pour l'intérêt général de notre collectivité, et surtout de nos agents. C'est pour que tout le monde soit sur le même pied d'égalité, qu'ils soient tous équitables, au niveau de leur grade et de leur fonction, et au niveau de ce qu'ils représentent dans notre commune.

C'est tout ce que je voulais faire comme remarque, car je pense qu'on dénigre de plus en plus un peu trop nos agents.

M. SEN.- Bonsoir à tous. Je voulais faire une petite parenthèse car j'entends votre petite réflexion quand vous commencez à dire que vous croyiez que tout allait bien, que tout était beau et rose.

Quand j'entends la minorité, j'ai l'impression qu'à AMBILLY c'est chaotique. J'ai l'impression que nous sommes dans un trou et qu'on n'arrive pas à en sortir. Et lorsqu'on parle un peu d'argent parce qu'on se tourne vers le CDG, Pam ! Vous tombez comme ça.

J'ai l'impression que pour vous, à AMBILLY on fouette les agents. C'est un exemple simple. Je ne fais pas de formation en budget, etc.

Il faut vous dire une chose. Aujourd'hui quand vous recrutez une personne, vous avez besoin du CDG car vous avez besoin de leurs conseils.

On a des techniciens qui sont experts dans le domaine, mais il faut aller encore un peu plus loin. Aujourd'hui, s'il y a un souci avec un agent on ne peut pas le licencier, lui dire « *demain vous ne venez plus* ». Non. Il y a des questions juridiques, il y a des procédures à respecter. Il y a plein de choses à faire. On est donc obligé de se tourner vers le CDG. Ils sont là pour ça.

Moi je trouve ça bien car à chaque fois que je pose des questions aux Ressources humaines, j'ai mes réponses une fois qu'on a eu le CDG.

En plus vous dites que vous rencontrez nos services, que vous entendez des choses bien et pas bien. Dans ce cas, si vous entendez des choses il faut le dire. Car comme le disait M. MIHOUBI, nous sommes là pour l'intérêt général. Nous sommes là pour les agents

et pour la population. Donc s'il y a un problème il faut le dire en Conseil municipal. Il ne faut pas dire « *j'entends des choses* » et laisser un blanc.

Avant d'être formé au budget ou à toutes ces questions techniques... Ça fait bientôt quatre ans que nous sommes élus je crois ?

M. le Maire.- Voire un peu plus.

M. SEN.- Moi je ne vais pas trop dans le budget, mais à un certain moment je pense qu'il faut être aussi du côté de la bonne foi. A AMBILLY il y a peut-être des soucis, mais même s'il n'y a pas de sous métier nous ne sommes pas en train de gérer une épicerie. Donc si vous rencontrez vraiment nos agents et que vous discutez avec eux, il faut remonter les soucis. Si on ne les entend pas il faut nous le dire pour qu'on puisse effectuer le travail, et on pourra vous inviter aussi à trouver des solutions. Merci beaucoup.

M. GUERET.- Je vous laisse absolument maître de vos paroles, absolument toutes. Vous utilisez les mots que vous voulez, personnellement je n'aurais pas forcément utilisé ces termes-là.

J'habite comme vous tous AMBILLY depuis longtemps, et je n'ai jamais dit qu'on était dans des quartiers où vraiment tout va mal, ou que nous sommes dans une ville où tout va mal. Je n'ai absolument pas dit cela. Il est regrettable que vous inventiez des propos pareils.

Ce sont vos dires, il n'y pas de problème.

Je le dis, je ne suis pas spécialiste du tout. Je suis en train de me former sur le budget. Sur les questions RH j'ai beaucoup moins de compétences. J'en ai dans d'autres secteurs. C'est pourquoi j'ai posé la question : ne pouvait-on pas le faire en interne ? C'était une question. Je n'ai absolument pas dénigré un quelconque service ou quoi que ce soit. Vous vous attaquez à des propos qui n'ont pas lieu d'être autant attaqués. C'est votre position. Je la comprends.

Et je serai ravi de discuter avec vous des choses que j'entends au quotidien, si je reçois une invitation. Invitation que je n'ai malheureusement pas reçue depuis des années. Merci.

M. SEN.- Il faudra me dire à quel moment j'ai parlé de quartier, ou que vous en avez parlé.

Ensuite, vous dites que vous habitez AMBILLY depuis longtemps. Je pense être un peu plus vieux que vous, donc on peut jouer sur nos âges.

Je vais vous dire une chose Monsieur GUERET, et ça je le dis depuis quatre ans : je n'ai aucune ambition d'avancer dans la politique, que ce soit ministre, préfet ou autres. J'assume entièrement mes paroles.

Au-delà de cela, moi je me sens bien à AMBILLY. Si vous, vous dites que depuis longtemps que vous êtes à AMBILLY... Je pense qu'on ne voit pas les mêmes choses.

Cela étant il n'y a pas de problème, vous pouvez faire ce que vous voulez. M. FERAUD n'est sûrement pas très loin, donc je pense qu'il fera un écrit à Monsieur le Maire dans pas longtemps sur mes propos. A aucun moment j'ai dit que vous parliez de quartiers ou autres. Je vous ai juste dit que vous avez commencé votre réflexion en disant : « *nous avons cru que tout allait bien* ».

Quand j'entends ça, j'ai l'impression que vous pensez que c'est chaotique. Il n'y a donc pas de souci, j'assume mes paroles, j'assume mes dires.

M. GUERET. Pas du tout.

M. SEN. N'essayez même pas de marmonner à côté de moi, vous n'avez pas la parole. Prenez la parole, et on en rediscutera, il n'y a pas de souci.

Et vous n'avez pas reçu d'invitation car on n'a pas eu de travail sur ce sujet. Donc s'il y a une réunion sur ce sujet vous serez invité, croyez-moi. Merci.

M. le Maire. Jusqu'à preuve du contraire, je crois que vous n'avez pas toujours besoin de recevoir des invitations pour être dans des lieux où on ne vous autorise pas spécialement à y être, puisqu'aujourd'hui vous étiez au 8 rue du Jura semble-t-il, pendant le travail des enfants, alors que vous n'êtes pas forcément invité à y être.

La moindre des corrections aurait peut-être été, Monsieur GUERET, de prévenir que vous passiez, et de ne pas gêner le travail des services à ce moment-là, puisqu'aucun élu hormis ceux qui sont habilités, passent pendant les activités.

Je vous demanderais juste d'avoir une certaine courtoisie la prochaine fois, au minimum de demander, et on vous autorisera bien sûr à venir voir les services puisque c'est tout à fait possible, mais pas de cette manière.

Vous voyez, les invitations c'est un peu à géométrie variable.

M. MIHOUBI. et j'aimerais bien qu'ensuite nous puissions passer au vote s'il vous plaît.

M. MIHOUBI. Je ne vais pas faire de commentaire mais juste dire un truc.

Moi-même, en tant qu'élu à la Jeunesse, je ne me permets pas d'aller au 8 rue du Jura sans en référer à la personne concernée. Je viens de l'apprendre.

M. le Maire. Je l'ai appris tout à l'heure.

M. MIHOUBI. Un autre point. Il y a quelque chose de simple : lorsqu'on pose des questions j'aimerais que l'on réponde à la question qui a été posée sans tourner autour du pot, sans dire ce que l'on n'a pas dit, ce qui a été dit et ce qui a été inventé.

S'il vous plaît, quand on pose une question sur telle chose, c'est soit oui, soit non, soit « je n'en ai rien à faire, ça ne m'intéresse pas de vous répondre », mais au moins que les réponses soient claires par rapport à la question claire qui a été posée.

Je vous remercie. C'était juste une remarque.

M. le Maire. Merci beaucoup pour ce débat. Puisque mine de rien c'est un débat qui reste digne, et il est ouvert. Par ailleurs je préfère ce type de débat plutôt que des procès en intention. Je vous remercie aussi quand même de la qualité de ce débat, Monsieur GUERET.

Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°097-2024 est adoptée à la majorité, avec 4 voix CONTRE (M. LIERMIER, M. GUERET, M. FERAUD, Mme BATAILLEY).

N°098-2024 : Participation prévoyance maintien de salaire dans le cadre de la labellisation

(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – Projet de délibération en pièce jointe)

Mme BAILLY. Depuis quelques années vous savez tous que nous travaillons sur le bien-être des agents, et nous essayons de faire le maximum.

Vous devez vous en souvenir, nous participons aussi à une aide pour chaque agent qui a une mutuelle labellisée.

Nous souhaitons aussi participer à la prévoyance, maintien de salaire dans le cadre de la labellisation.

La collectivité a mis en place la prise en charge de la prévoyance maintien des salaires depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les agents fonctionnaires, stagiaires, titulaires, comme suit :

- 12 € pour les agents dont l'indice brut est compris entre 330 et 345 ;
- 10 € pour ceux dont l'indice brut est compris entre 346 et 379 ;
- 8 € pour les agents dont l'indice brut est compris entre 380 et 394 ;
- 4 € pour les agents dont l'indice brut est compris entre 500 et 1 015.

(Mme Marie-Elisabeth BAILLY donne lecture de la délibération.)

M. le Maire. Contractuels de droit privé, à préciser, ce sont les apprentis et les stagiaires, ceux qui ont le moins globalement.

Mme BAILLY. Oui. Avez-vous des questions ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°098-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire. Nous avons épousé l'ordre du jour. Je te remercie Elisabeth pour ces précisions.

Nous avons le calendrier 2025 des prochains Conseils municipaux. Nous allons l'envoyer rapidement après à l'ensemble des élus.

Le prochain Conseil municipal sera le 23 janvier. Il y en aura un le 13 mars, le 22 mai, le 3 juillet, le 18 septembre en option, et le 16 octobre ainsi que le 4 décembre.

Tout cela vous sera envoyé par mail.

Je vous remercie.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Il y a un petit verre à boire pour clôturer ce Conseil.

Mme BAILLY.- Je voudrais juste rajouter quelque chose, Guillaume, dont je t'ai parlé tout à l'heure.

La fin de l'année s'arrête. C'est une année qui a vraiment été bousculée, chargée, où tout va plus ou moins bien, pas à notre niveau mais au niveau national. Cela a quand même des répercussions sur nous tous et sur nos agents.

Aussi je tiens vraiment à remercier les agents pour tout le travail qu'ils ont effectué cette année, mais aussi pour leur disponibilité, leur gentillesse, et aussi leur complémentarité pour la préparation des élections.

On a su à la mi-juin qu'il fallait faire ça pour fin juin et début juillet. Cela n'a pas du tout été facile à organiser. Je remercie vraiment tous les agents qui ont participé, principalement la responsable des élections, et tous les autres viennent derrière. Parce qu'il a fallu tout refaire, tout recalculer, voir comment on faisait nos mariages, faire la course à qui pouvait être présent, etc. Il y avait les vacances mais tout s'est bien passé. Je tiens vraiment à les remercier.

Je les remercie aussi pour cette fin d'année, pour le marché de Noël, car c'est important, avec tous les travaux qu'ils ont réalisés, et les décorations. C'est très sympa d'aller se balader au milieu des lumières et du petit zoo qu'ils ont fait. L'ours blanc c'est très chouette, c'est très beau, et vraiment je les remercie.

M. le Maire.- Nous associons l'ensemble du Conseil municipal à ces remerciements. Je te remercie de ces remerciements.

Bonne fin d'année à toutes et à tous. Je vous invite à boire un petit verre, avant de partir si vous en avez le temps et l'envie. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 39.

Fait à Ambilly, le 7 janvier 2025

Guillaume MATHELIER,
Maire



Abdelkrim MIHOUBI,
Premier adjoint
Secrétaire de séance

